Le numéro 5 centimes | Dépôt central de vente au numéro : Rue de la Balance 6 | Le numéro 5 centimes

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS
Un an . . . . . Fr. 8 —
Six mois . . . . . „ 4 —
Trois mois . . . . . „ 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Journal économique et social
paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi
Organe du parti ouvrier suisse

Administration : Rue de la Balance 6

ANNONCES
10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

Huitième année | Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY | Jeudi 17 Juin 1897

Maisons recommandées

L. GYGI, COIFFEUR
53 Léopold Robert 53
Parfumerie fine des premières maisons

Brasserie Ulrich Frères BIÈRE façon Munich et Pilsen
en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du Panier Fleuri
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

MAGASINS du PRINTEMPS, J.-H. Matile
Rue Léopold Robert 4 — Halte du Tramway
Vêtements pour Hommes, Jeunes gens, Enfants

A LA CORBEILLE DE FLEURS, Place du Marché 2
Adolphe Wasserfallen, horticulteur
Primeurs. Bouquets et couronnes en tous genres

Lehmann Frères, Voituriers
Rue Léopold Robert 11 a

Librairie-Papeterie F. ZAHN La Chaux-de-Fonds
Spécialité de registres au prix de fabrique
10 pour % de remise

ERNY, Boulangerie
12 GRENIER 12

Jacob Schweizer PASSAGE DU CENTRE
Succursale : Demoiselle 88
BOUCHERIE — CHARCUTERIE

CORDONNERIE ET MAGASIN DE CHAUSSURES
Chaux-de-Fonds Léop.-Robert 33 F. RAUSS LOCLE Dl-JeanRichard 21

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES CHAUX-DE-FONDS
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperie pour Hommes. Bonnetterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Jules Perrenoud & Cie
42-44 Léopold-Robert — Usine à vapeur à Cernier
Ebénisterie soignée. — Meubles de style.

Lainages AU GAGNE PETIT Soieries
6 Rue du Stand E. MEYER & Cie Rue du Stand 6
Corsets français, prix de fabrique. — BLANCS

AU NÈGRE, 16 Balance 16
TABACS et CIGARES. — Cannes, Maroquinerie

Wille-Notz Denrées coloniales. VINS et spiritueux. Farines, sons, avoines. Mercerie Laines et Cotons.

Moritz Blanchet Place du Marché
Teinturerie. - Lavages chimiques Prix modéré
BAINS MORITZ Ronde 29. — BAINS
depuis 40 centimes.

Magasin alimentaire
Parc 72 CH. BURRI Parc 72
Epicerie fine. Conserves Fromages divers 1er choix. Huile de noix supérieure. — LEGUMES FRAIS.

L. VERTHIER & Cie Rue Neuve 10
Grand choix de CHAPELLERIE en tous genres. — Toujours grand assortiment de CRAVATES.

Serre 35a Cercle Ouvrier Serre 35a
Ancienne Synagogue
Locaux gratuits à la disposition des sociétés et des syndicats ouvriers pour assemblées générales — Petites salles pour comités.

SIMON LÉVY BALANCE 10a
La Chaux-de-Fonds
Spécialité de vins fins. Mâcon. Bourgogne, Beaujolais, Californie. — Bons vins de table garantis naturels depuis 40 francs l'hectolitre.

Vve Jean Strübin 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2
Meubles et Outils de jardin ; Treillis.

Jean Behringer tourneur et menuisier
Fritz Courvoisier 15
Fabrication et rhabillages de scies en tous genres

J.-B. STIERLIN
Téléphone Rue du Marché 2 Téléphone
Produits Chimiques, Pharmaceutiques et Alimentaires

L'Actualité

Deux esprits
Deux tendances

La discussion générale sur les projets d'assurance ne nous paraît pas, à distance et à la lecture des comptes-rendus qu'en donnent les quotidiens, avoir été très brillante. Comme on le sait, l'entrée en matière a été votée à l'unanimité de 136 voix ; c'est dire que l'opposition n'était pas irréductible. Rendons cette justice aux orateurs de l'extrême gauche Curti, Wullschleger, Sourbeck, qu'ils n'ont jamais déclaré ne pas vouloir voter l'entrée en matière et qu'ils se sont bornés à présenter d'importantes réserves, en ne dissimulant pas qu'ils chercheraient, dans la discussion du détail de la loi à y introduire de profondes améliorations.

En agissant ainsi, les représentants socialistes aux Chambres n'ont fait que se conformer aux résolutions votées l'autre jour à Lucerne par les délégués de l'extrême gauche, résolutions conçues en ces termes :

La commission du Conseil national n'a tenu compte que sur un petit nombre de points secondaires des vœux du congrès ouvrier tenu en 1896, le jour de Pâques. Il résulte, en effet, de ses décisions : 1° que les frais des assurances seront couverts par les ressources actuelles de la Confédération (produit des douanes), sans qu'il soit créé de nouvelles recettes ; 2° que le subside de la Confédération sera réduit, ainsi que les indemnités payées aux assurés, tandis que la prime exigée des ouvriers sera augmentée ; 3° que l'administration de l'assurance-maladie sera abandonnée aux cantons, ce qui supprime le lien organique qui devrait exister entre les deux caisses d'assurances. En un mot, les projets de la commission s'écartent de toutes les solutions simples et des solutions de principe de la question des assurances et créent un organisme de plus en plus compliqué.

Les représentants des ouvriers démocrates-socialistes et du parti démocratique à l'Assemblée fédérale sont invités de nouveau à défendre énergiquement les postulats du congrès ouvrier et à s'opposer aux tendances qui se sont fait jour dans la commission du Conseil national.

L'opposition des socialistes se base, en résumé, sur le fait que l'assurance n'a pas un caractère suffisamment socialiste.

Bien différente est celle des conservateurs du centre qui montrent l'engrenage dans lequel le peuple suisse va entrer et qui agitent désespérément l'épouvantail du socialisme. D'après eux, l'Etat ne devrait pas intervenir dans le maniement de l'assurance, même limitée, et se borner à subventionner les caisses libres.

Ces deux tendances, absolument contraires, ont été plus particulièrement affirmées d'un côté par le président du groupe des études sociales, le conseiller national Curti, et, de l'autre, par un représentant de la haute banque genevoise, M. Odier. Pour permettre à nos lecteurs de les mieux apprécier, nous donnons ci-dessous un résumé de leurs discours.

***

M. *Odier* regrette d'apporter une note discordante dans le concert d'éloges qui a été apporté aux projets d'assurances. L'orateur votera l'entrée en matière, mais non pas sans réserves. La question de l'assurance a une importance extrême. Elle occupe tous les pays qui nous entourent. L'Allemagne et l'Autriche l'ont déjà réalisée, mais ont souvent remanié les lois y relatives. La France et l'Italie la discutent aussi ; en revanche, l'Angleterre et les Etats-Unis se refusent à entrer dans cette voie. Les députés doivent soumettre le projet à une étude consciencieuse et approfondie. L'orateur a des inquiétudes au point de vue économique, financier et social. Le but à atteindre est de mettre le travailleur à l'abri des risques inhérents aux accidents et aux maladies. Tout homme de cœur approuvera ce but ; restent à examiner les moyens d'y arriver. Actuellement, les sociétés de secours mutuels assurent plus de 200,000 membres ; en outre, la loi sur la responsabilité civile garantit de nombreux travailleurs contre les accidents professionnels. La loi sur la responsabilité civile est aujourd'hui très attaquée ; on en conclut que l'assurance obligatoire est nécessaire pour les ouvriers et pour les patrons. De l'assurance obligatoire, on conclut à l'assurance par l'Etat. On déclare que tout ce qui a été fait jusqu'à présent par l'initiative privée est insuffisant ; ici, on touche au doigt l'entraînement par lequel on est pris quand on entre dans cet engrenage.

En matière de risque professionnel, le principe de droit civil parfaitement net est que le patron doit garantir l'ouvrier contre le risque professionnel. En matière de maladies, il n'en est plus de même ; il n'y a aucun rapport entre le patron et la maladie qui peut résulter de toute sorte de causes. Pour introduire l'assurance obligatoire contre la maladie on évoque l'obligation morale. S'arrêtera-t on là ? Assurément non. L'exemple des autres pays nous le montre. La Commission laisse entrevoir que plus tard on demandera l'extension de l'obligation de l'assurance maladies à la généralité des citoyens. D'autre part, des voix demandent qu'on s'occupe aussi des maladies professionnelles. On dit que des maladies professionnelles peuvent produire chez les ouvriers l'invalidité de travail qui doit être assimilée à celle qui résulte d'accidents. On sera amené à créer une assurance spéciale contre les maladies professionnelles, puis contre la vieillesse, contre l'invalidité, contre le chômage, qui est le plus démoralisant de tous les risques. Après avoir introduit l'assurance contre le chômage, les ouvriers demanderont qu'on leur assure du travail et qu'on proclame le droit au travail. C'est là qu'on en viendra si l'on proclame l'obligation pour l'Etat de donner à tous les citoyens la sécurité du lendemain et alors nous aurons l'organisation collectiviste. Prenons garde à l'engrenage dans lequel nous mettons la main.

On dira : Vous critiquez, mais que proposez-vous d'autre ? La partie n'est pas égale ; un simple député n'a pas les mêmes moyens d'investigation que le Conseil fédéral, mais M. Odier regrette précisément que le Conseil fédéral ait étudié un seul côté de la question, qu'il ait tourné toutes ses recherches du côté de l'assurance obligatoire et n'ait pas mis concurremment à l'étude d'autres solutions. En 1894, le congrès des accidents du travail, qui se réunissait à Milan, et à la compétence duquel M. Forrer rendait hommage, étudiait concurremment divers systèmes. Le Conseil fédéral, lui aussi, aurait pu faire cette étude, examiner le nombre des accidents, des procès, la quotité des primes dans les pays qui ont l'assurance obligatoire et dans les autres pays. En ce qui concerne l'assurance des maladies, on aurait pu étudier le système de subventionner les sociétés de secours mutuels. On aurait pu étudier ce qui se passe en Angleterre et aux Etats-Unis, où on cherche à résoudre par la liberté les questions sociales.

Il y a deux systèmes en présence, celui qui consiste à stimuler l'individu par la liberté et celui qui veut le comprimer en lui apprenant à tout attendre de l'Etat. L'orateur tient le premier de ces systèmes pour le seul juste, et au moment où nous nous disposons à entrer dans le second, il croit de son devoir de crier : Garde à vous.

L'orateur passe ensuite à la portée financière de ces projets. Ils reposent en entier sur l'idée que les ressources de la Confédération sont suffisantes pour subvenir aux dépenses, mais que feronsnous si ces ressources viennent à diminuer ; du reste, le budget des assurances qui a été établi par le Conseil fédéral repose sur une statistique des accidents qui est incomplète. En Allemagne et en Autriche, le nombre des accidents a considérablement augmenté à la suite de l'introduction des assurances ; il en sera sans doute de même chez nous.

L'orateur se propose de revenir au cours du débat sur ces réserves, mais il a tenu à exprimer dès maintenant son opinion en toute loyauté, estimant que le système dans lequel nous nous engageons est plein de dangers. J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé.

***

M. *Curti* déclare que, dès le début, dès le moment où on s'est occupé de la question de l'assurance, il a déclaré que cette question était avant tout une question financière et que l'essentiel était de ne pas trop charger l'ouvrier ; mais pour cela, il fallait de larges subventions de la Confédération. On aurait dû commencer par rechercher au moyen de quelles ressources on se procurerait ces subventions ; au lieu de cela, on a préféré élaborer l'organisation de l'assurance et on a dit qu'on trouverait après les ressources financières. De ce défaut de méthode est venue la situation embarassée dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. L'orateur parle de la situation qui est faite par le projet aux petits patrons. En 1887, on a édicté contre eux une troisième loi sur la responsabilité civile, qui était très sévère ; on espérait, par là, amener tous les petits patrons à demander l'assurance-accidents. Prenons garde, aujourd'hui, de ne pas rendre cette asaurance inacceptable pour eux. Les concessions faites par la commission sont compréhensibles, car la matière est extraordinairement difficile. Cependant, l'orateur se

Lecteurs, voulez-vous soutenir la SENTINELLE ? Donnez-vous à tâche de faire chacun un nouvel abonné.

demande quel rôle les caisses libres joueront dans l'organisation de l'assurance. Il se demande s'il est bien logique que la Confédératron paie des subsides à des caisses libres qui sont en partie des caisses politiques et confessionnelles. Du reste, les caisses libres sont bien garanties par la loi, mais, en réalité, devront, dans l'avenir, capituler devant les caisses officielles. M. Curti répugne à faire aux caisses libres, pour les amener à voter le projet, des promesses que l'on ne pourra certainement pas tenir dans l'avenir.

Ces différents motifs ont engagé dans son temps l'orateur à appuyer l'initiative du traitement gratuit, dont il fait l'éloge. Cette initiative résolvait la question des assurances sur des bases plus larges. Si on l'avait étudiée avec tout l'amour que l'on a témoigné aux projets Forrer, on serait arrivé à un résultat vraiment satisfaisant. Mais, pour obtenir ce but, il fallait introduire le monopole du tabac. Il ne faut pas croire que notre population soit hostile aux monopoles; ainsi par exemple, la Suisse romande a rejeté la Banque d'Etat non pas par hostilité contre le principe d'un monopole, mais à cause de la forme qui avait été donnée au projet. Ruchonnet était partisan du monopole du tabac. L'orateur regrette qu'on n'ait pas proposé ce monopole au peuple. Pour avoir renoncé à ce monopole, on est obligé de prendre sur les recettes douanières les sommes nécessaires aux assurances. M. Curti critique cette solution. Si un changement se produit dans notre situation douanière, nous sommes obligés d'augmenter les prestations de la Confédération en faveur des assurances, que ferons-nous ?

L'orateur montre, d'après de nombreux chiffres du budget fédéral que les prévisions primitives sont toujours dépassées. Les chiffres prévus actuellement sont certainement trop bas. L'orateur fait l'éloge des subventions fédérales qui font pénétrer jusqu'à chaque individu l'idée confédérale; presque toutes les branches d'activité sont maintenant soutenues par l'argent de la Confédération. C'est ce motif qui a fait rejeter dans le temps le *Beutezug* par le peuple. C'est pourquoi nous ne devons pas diminuer ces subventions même au profit des assurances.

Si nous demandons aux recettes douanières les ressources nécessaires aux assurances, nous faisons payer ces subventions à la masse de la population, spécialement aux ouvriers qui paient le gros des droits de douanes; ce ne sont pas les articles de luxe, ce sont les article de première nécessité qui fournissent le gros des recettes douanières. En 1896, sur 46 milions de recettes douanières, 20 milions ont été produits par des objets d'alimentation. L'orateur estime donc que la justification financière des projets d'assurance repose sur de mauvaises bases. Il critique ensuite le fait que la Commission dans ses nouvelles propositions a augmenté les charges des ouvriers pour diminuer celles des patrons et de la Confédération. Il est bien d'accord pour qu'on décharge les patrons autant que possible; mais c'est la Confédération et non pas les ouvriers qu'il faudrait leur substituer.

M. Curti constate donc que les projets actuels prêtent le flanc à de nombreuses objections. Cependant, il espère qu'au moins l'assurance-accidents aboutira. Il reconnaît qu'il y a certains avantages à unir l'assurance-maladies et l'assurance-accidents, mais ces deux assurances pourraient être séparées. L'orateur conclut en disant que si les Chambres menaient à bien seulement l'assurance-accidents, elles auraient déjà réalisé un progrès considérable.

La Suisse socialiste

Gewerbevereln. — La presse n'a pas été admise à l'assemblée annuelle du *Gewerbeverein suisse.*

Après une discussion longue et animée sur les projets d'assurance contre la maladie et les accidents, l'assemblée a décidé d'approuver en principe ces projets, mais de demander par contre une nouvelle diminution de charges pour les petites industries, avec la répartition suivante pour le paiement de la prime: 35 % par les patrons, 30 % por les ouvriers et 35 % par la Confédération.

L'assemblée demande en outre le droit pour le patron de s'assurer lui-même contre les accidents.

Sur la proposition de la section de Berne, l'assemblée a fait différentes réserves au sujet des caisses libres, des calculs des salaires et des tarifs des risques.

Les conclusions du rapport de M. le professeur Vogt sur le régime des soumissions ont été renvoyées au comité central pour rédaction.

M. Stœssel, président central actuel, a été nommé membre d'honneur.

La délibération a duré six heures.

Initiative parlementaire. — Dans sa revue des Chambres fédérales, la *Suisse libérale* nous donne un échantillon de son libéralisme en matière parlementaire. Ayez plutôt:

Quand au Conseil national, il a enterré deux motions individuelles. Il n'est pas inutile de remarquer à ce propos qu'à Berne, on se montre infiniment moins coulant qu'à Neuchâtel au sujet des propositions diverses émanant de l'initiative parlementaire. Dans notre Grand Conseil, en effet, il suffit qu'une motion ait quelque légère raison d'être et soit développée en termes corrects par son ou ses auteurs, pour que les députés s'empressent de la prendre en considération et d'en renvoyer l'étude au gouvernement. Ils croiraient manquer aux égards dus à des collègues et aux convenances parlementaires en agissant différemment. Pour eux, un pareil vote de prise en considération n'implique nullement une adhésion, de principe tout au moins, aux motions présentées et laisse entièrement intacte leur liberté d'appréciation définitive. A Berne, on juge la chose tout différemment. On estime que voter l'entrée en matière sur une motion, c'est, en une certaine mesure, se déclarer d'accord avec son objet, et, comme on envisage que le gouvernement fédéral a une besogne plus utile à accomplir que de se livrer à des études académiques sur les sujets qu'il prend fantaisie aux députés de soulever, on ne craint pas du tout de rejeter les motions individuelles, quand la majorité n'est pas au fond disposée à les appuyer jusqu'au bout. Avons-nous besoin de dire que le procédé de Berne est plus logique et plus correct que celui de Neuchâtel.

A Berne, comme à Neuchâtel, les libéraux estiment que le mieux est l'ennemi du bien et que ne rien faire est la meilleure des solutions pour un gouvernement.

Assurances. — Mardi ont parlé en faveur de l'entrée en matière MM. de Steiger, Péteut, Wild, Wunderly, Favon, Gysi, Lachenal, Comtesse, Boiceau et Wullschleger.

Au vote, l'entrée en matière est adoptée à l'unanimité de 136 voix.

La discussion par articles a commencé mercredi et se prolongera vraisemblement toute la semaine.

Rachat des chemins de fer. — Suivant le *Bund*, la commission du Conseil des Etats a arrêté ses dispositions, qui tendent à introduire dans le projet de rachat des dispositions en vue de grèves du personnel des chemin de fer.

Aux nues. — On sait que dans la discussion du rapport de gestion du Département du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, M. Lachenal a reconnu que les Japonais avaient établi des droits prohibitifs pour les montres. Comme à l'occasion du traité de commerce avec le Japon, M. Calame-Colin avait manifesté quelques craintes, suivant la coutume invariable des conservateurs qui se font une réputation d'hommes avisés en parlant toujours de leurs appréhensions, la presse conservatrice porte aux nues M. Calame-Colin qui doit être aux anges.

Ce que les conservateurs ne disent pas, c'est que M. Calame-Colin avait oublié d'indiquer une solution préférable à celle du gouvernement et que le moindre grain de mil ferait mieux l'affaire des populations horlogères que ces inquiétudes formulées vaguement pour n'aboutir, elle aussi, à rien.

La sagesse qui consiste à ne rien faire de peur qu'il n'arrive quelque chose, est celle des Fakirs de l'Hindoustan qui passent le plus clair de leur temps à contempler leur nombril.

Bel idéal que celui-là!

Vaud. — *Ingratitude.* — La semaine dernière, un jeune ouvrier de M. Henchoz, serrurier, revenant des bains, trouva sur la route une sacoche renfermant une liasse de billets de banque et de l'or. Le jeune homme passa la courroie de la sacoche sur son épaule et continua sa route, se proposant, à l'arrivée, de faire part de sa découverte à son patron.

Peu après, il fut rejoint par deux personnes qui lui demandèrent s'il n'avait pas trouvé une sacoche qu'elles venaient de perdre. L'ouvrier répondit en leur rendant le précieux objet. Il reçut en échange de son honnêteté, la somme de . . . 20 centimes !

Berne. — *Conseil municipal.* — Dans la dernière séance du conseil municipal de Berne, M. l'avocat Streiff a déposé une motion invitant le conseil administratif à examiner la question de l'opportunité d'une acquisition du réseau des tramways par la commune.

Voici le texte de cette motion :

A l'occasion du cahier des charges à arrêter pour l'utilisation de la voie publique par la Société des tramways de Berne en vue de l'établissement d'un tramway électrique, la municipalité est invitée à examiner la question du rachat entier des tramways par la commune des habitants, et à présenter à ce sujet un rapport et des propositions.

Le conseil a adopté deux motions, l'une de MM. Wassilieff et consorts, l'autre de M. l'avocat Steck et consorts demandant que la commune mette à la disposition de certains corps de métiers, tailleurs, etc., des ateliers suffisamment spacieux et aérés. Cette mesure vise surtout les professions exercées à domicile dans des locaux servant à la fois de chambre de travail et de chambre d'habitation.

Le conseil a également adopté une motion de M. Wassilieff invitant le conseil administratif à chercher le moyen de faciliter le payement de l'impôt aux contribuables peu fortunés, au moyen de timbres, par exemple.

Bâle. — Dimanche, l'application du système proportionnel aux élections au Grand Conseil, a été adoptée par 2730 voix contre 2634, soit à une majorité de 96 voix.

Bâle Ville. — *Féminisme.* — Le Grand Conseil de Bâle-Ville s'est occupé jeudi d'une pétition de la section de Bâle de la Société des institutrices suisses. Dans cette pétition, les institutrices demandent à être mises sur le même pied que les

Les errants de nuit

par Paul Féval

Première partie 54

Le Condamné a mort

XIV

La lutte

Assurément, cette idée était invraisemblable et folle. Mlle de Blamont! oser un acte pareil! Mais à cette heure, sa tête était perdue.

Et s'il ne l'avait pas eue, cette idée extravagante, s'il n'avait pas entendu en rêve cette noble et chère voix qui l'appelait, il fût resté là inerte, accablé sous son mal physique et sous l'émotion terrible du meurtre qu'il venait de commettre.

Sortir de la prison, telle était désormais la seule pensée qui se formait en lui. Il se souvenait vaguement de tout ce qu'il avait arrangé pour son évasion. Il coordonnait ses idées acquises par un effort instinctif, mais plein de fatigue. Il ne discutait rien.

Il exécutait ses résolutions comme on obéit à un ordre, parce qu'il sentait bien que son être amoindri avait momentanément perdu sa vaillance. Il se voyait dans le passé comme un géant.

La grosse veste de Larchal fut dépouillée, et avec quelle peine! Chaque fois que la position du corps présentait un obstacle, Hector pressant d'une main sa poitrine et s'efforçant de l'autre, laissait échapper de rauques gémissements.

Le geôlier devait être bien mort, car son corps se manœuvrait comme une masse. Après la veste, Hector prit le pantalon.

Quand ce fut fait, Hector tâta le cœur du geôlier qui ne battait plus.

Il s'agissait maintenant de se vêtir. Hector étancha son front inondé de sueur glacée. Le souffle lui manquait à chaque instant. Sa jeune et vigoureusse nature fléchissait de plus en plus. Il sentait sur sa poitrine un poids froid. C'était le mouchoir, alourdi et gonflé de sang comme une éponge.

Il réussit pourtant à passer le pantalon, puis le gros paletot-veste. Au moment où il se baissait pour prendre la casquette, des voix se firent entendre dans le corridor. Elles parlaient de Larchal.

— On l'a vu monter! disait-on.

— Il doit être chez le maréchal des logis.

Et des pas pressés résonnaient sur le carreau, Hector se coiffa précipitamment de la casquette. Il saisit la lanterne d'une main, de l'autre le trousseau de clefs.

— Geôlier, cria une des voix.

Et l'autre:

— Monsieur Larchal!

C'étaient deux guichetiers qui arrivaient ensemble à la porte. Hector, heureusement, était déjà sorti à moitié.

Il les poussa du dos avec rudesse et ferma la porte à double tour.

— Vous êtes tout de même un bonhomme au fond, monsieur Larchal, dit un des deux guichetiers; vous avez voulu lui annoncer le premier la nouvelle.

— Qu'a-t-il dit, demanda le second, quand il a su qu'il avait sa grâce?

Hector, au lieu répondre, se mit à marcher lourdement, imitant de son mieux l'allure empâtée de l'Auvergnat greffé sur pied belge. A chaque pas qu'il faisait, il avait grand'peine à retenir un gémissement. Les deux guichetiers le suivaient.

Arrivé au bout du corridor, qui était par bonheuur fort obscur, et où les lanternes, qui toutes trois lançaient leurs rayons en avant, ne répandaient point de lumière, Hector saisit brusquement un des employés par le cou et s'appuya sur lui.

— Bien bien monsieur Larchal, dit le second, qui aussitôt le soutint de l'autre côté, que ne disiez-vous que vous aviez un coup de trop?

Hector grommela:

— C'est le cas de le dire.

Puis il fit entendre un grognement confus. C'étaient bien les manières de l'Auvergnat. Les deux guichetiers n'avaient pas l'ombre d'un soupçon.

On s'éveillait au quartier de la prison militaire. La porte de la cellule du père Gaveaux, située au bas de l'escalier, était grande ouverte, et il y avait une lampe allumée derrière son grillage; mais le bon vieux commis-greffier était absent.

Les gens de service allaient et venaient déjà par les corridors. Tout le monde parlait d'Hector. Il entendait ces paroles, qui étaient autour de ses oreilles comme un bourdonnement confus. Plus il allait, plus ses forces diminuaient. Le pas qu'il faisait lui semblait toujours être le dernier. Il ne connaissait pas bien l'interieur de la prison. Ses yeux voilés distinguaient à peine les objets sur son passage. Il rassembla toute son énergie et balbutia en grossissant sa voix:

— C'est le cas de le dire: je ne sais pas où je suis!

Les deux guichetiers eurent un grand éclat de rire. Hector reprit:

— C'est de l'air que je voudrais, savez-vous.

Son esprit était présent, du moins quant à l'idée de sortir; mais une fois dehors, que comptait-il faire, incapable qu'il était de se mouvoir?

Là s'arrêtait son raisonnement.

— Vous allez en avoir, de l'air, monsieur Larchal, répartit un des servants, et de la bonne! Il fait frisquet, ce matin, et comme le vent vient du sud est, l'aurez en plein, là-bas, à la poterne.

Hector eut un mouvement de joie irréfléchie. Il lui sembla qu'il était sauvé, puisqu'on le conduisait à la poterne.

Mais le servant ajouta:

— Je ne sais pas ce que le major Antoine veut vous dire, mais il avait l'air diantrement pressé de vous voir!

(A suivre.)

Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants

instituteurs au point de vue du traitement initial et des augmentations proportionnées aux années de service; elles expriment, en outre, le vœu que l'élément féminin ait sa place dans les commissions de surveillance des écoles de jeunes filles. Sur la proposition de sa commission des pétitions, le Grand Conseil a décidé de passer à l'ordre du jour sur la première de ces demandes et de renvoyer la seconde au Conseil d'Etat pour étude et rapport.

Zürich. — *A l'appui du rachat.* — La compagnie du chemin de fer du Nord-Est a vu la circulation des voyageurs angmenter d'une façon considérable sur ses lignes le dimanche de la Pentecôte. Dans la seule gare de Zurich, 310 trains, dont 40 spéciaux, ont été reçus ou expédiés ce jour là. Les recettes des guichets de cette même gare ont monté à la somme importante de 91,000 francs.

Mouvement professionnel

Grève des ébénistes de Cernier.

Pour mettre fin à la grève des ouvriers ébénistes de la maison Perrenoud et Cie, à Cernier, la convention suivante a été faite entre Calame, secrétaire de la Fédération suisse des syndicats professionnels à Zurich, et Messieurs Perrenoud et Cie:

1. Les ouvriers renoncent au renvoi du directeur.
2. Tous les ouvriers qui voudront reprendre le travail jusqu'à mardi 15 juin continueront leurs contrats d'engagement comme par le passé.
3. La qualité de membre du Syndicat ne pourra jamais être un motif de non embauchage ou de renvoi.
4. Il sera nommé par le Syndicat ouvrier une Commission de 5 membres, à laquelle toutes les plaintes devront être soumises. Cette Commission sera renouvelée tous les 6 mois.

Cernier, 12 juin 1897.

Ont signé :

A. CALAME. Jules PERRENOUD & Cie.

La mise à l'interdit est donc levée.

Comité fédéral.

***

Nous avons reçu la visite de M. Félix Terry, directeur de l'atelier d'ébénisterie de la maison Jules Perrenoud à Cernier. Celui-ci se présentait, muni de recommandations de quelques-uns de nos meilleurs amis de Genève et de Lausanne et l'impartialité nous oblige à résumer ici sa conversation, en quelques lignes

Tout en expliquant la difficulté de son rôle d'intermédiaire qui consiste à être aussi loyal et consciencieux envers l'une des parties qu'envers l'autre, M. Terry a protesté avec indignation contre l'épithète de « garde-chiourme » qui lui a été adressée. Selon lui, la grève n'est due qu'au fait du renvoi d'un ouvrier qui avait été d'une grossièreté inouïe à son égard. Ce ne serait qu'après coup, que l'on aurait inventé l'histoire du syndicat. Depuis dix-huit mois qu'il est à la fabrique Jules Perrenoud et Cie, M. Terry n'a jamais eu connaissance de ce syndicat. Il affirme avoir implanté le travail à l'heure avec un salaire rémunérateur et nous a cité des prix qui sont, en effet, raisonnables.

Il fait remarquer que les revendications des ouvriers ne portaient que sur des questions relativement secondaires.

Les ouvriers, dit-il, ont si bien compris qu'il avaient eu le tort de s'emballer à la suite d'un renégat aux principes socialistes, un ex-patron trop connu à Genève, qu'ils sont revenus à de meilleurs sentiments, sans avoir obtenu ce qu'ils désiraient. M. Ferry nous a affirmé n'avoir jamais caché son drapeau socialiste et il nous reste de cette entrevue l'impression qu'il y a eu trop de précipitation à décider la grève.

Il nous paraît que les ouvriers seraient mieux inspirés en recourant tout d'abord soit au secrétaire de la fédération des syndicats ouvriers, soit au secrétariat ouvrier, soit à une personne de confiance avant de recourir à une grève. M. Terry nous a donné l'assurance qu'il ne conserverait aucun mauvais sentiment à l'égard des grévistes. Puissent ils, à leur tour, apprendre à le mieux connaître !

Le Tour du Monde

France

Chambre. — La Chambre discutant le projet relatif à la Banque de France a adopté par 308 voix contre 230, malgré les observations de M. Cochery, un amendement rendant imcompatibles les fonctions de gouverneur de la banque avec le mandat législatif.

Affaires d'Orient

Les négociations pour la paix sont entrées dans une bonne voie. A l'origine, le sultan avait sollicité les empereurs de Russie et d'Allemagne d'appuyer sa prétention de conserver définitivement la Thessalie. Mais loin de rencontrer aucun encouragement chez les deux souverains, le sultan a reçu d'eux des conseils de modération et de sagesse et des déclarations ne lui laissant aucun doute sur l'attitude qu'ils entendaient garder. L'accord des puissances est, en effet, absolu en ce qui concerne les conditions de paix et notamment la nécessité de ne consentir aucune cession territoriale à la Turquie.

La Porte, en présence de cet état de choses, n'a pas persisté dans ses revendications primitives. Elle incline actuellement vers les solutions les plus modérées. On discute seulement les conditions d'une rectification de frontière, la question de conservation de la Thessalie étant écartée.

Suivant le correspondant du *Daily Chronicle* à Athènes, la Turquie aurait réduit à 6 millions de livres le chiffre de l'indemnité qu'elle réclame à la Grèce.

***

Si l'on en croit le *Standard*, le sultan aurait adressé à l'empereur d'Allemagne la demande d'intervenir auprès des puissances pour lui permettre de garder le fruit de sa conquête, la Thessalie. Quelle réponse pourra faire Guillaume II à la prière de son meilleur et puissant allié? Situation embarrassante à laquelle il devra se dérober par un faux fuyant, car malgré son désir d'obliger le Grand Turc afin de s'assurer sa collaboration dans l'avenir, malgré sa rancune vis à vis de la famille royale de Grèce, malgré les antécédents de la guerre franco-germanique qui a abouti à l'annexion de l'Alsace, il sait à n'en pas douter que la France la première ainsi que les autres puissances ne sanctionneront jamais une mutilation quelconque de la patrie hellénique.

La vie locale

Fonds des courses scolaires et des classes gardiennes. — Nous recommandons le coureur, qui perçoit en ce moment la cotisation de 1897, au bon accueil du public. L'activité du Fonds pendant les quatre dernières années peut se résumer par le petit tableau suivant:

	Subventions aux courses	Frais des classes gardiennes
1893	Fr. 591	Fr. 330.
1894	» 477	» 350.
1895	» 341	» 680.
1896	» 199	» 760.

On voit que les dépenses pour les courses diminuent d'année en année, bien que le Comité accorde toutes les demandes de subventions et qu'aucun élève ne soit privé de la course de sa classe. En revanche, les frais des classes gardiennes augmentent progressivement; les deux dernières années, elles ont compté de 320 à 380 enfants. Précédemment, nos petits protégés se réunissaient au collège primaire et au collège de l'Abeille. Pour épargner la course à bon nombre d'entre eux, nous avons ouvert des classes aussi au collège de la Promenade.

Nous espérons que nos ressources continueront à s'accroître dans la même proportion que nos besoins et nous exprimons nos sincères remerciements à toutes les personnes qui veulent bien témoigner leur sympathie à notre œuvre.

Le Comité du Fonds.

Dépêches

Berne. — *Conseil national.* — Discussion par articles du projet d'assurance-maladies. MM Forrer et Comtesse rapportent sur le premier chapitre : « Etendue de l'assurance » (articles 1 à 9). Une longue discussion, à laquelle prennent part MM. Decurtins, Ador, Dinichert, Baldinger et Odier, s'engage sur différents points d'intérêt secondaire.

Les articles 1 à 9 du projet sont adoptés avec une seule modification de nature rédactionnelle.

Conseil des Etats. — On reprend la discussion générale du projet de rachat des chemins de fer.

M. Gavard développe sa proposition invitant le Conseil fédéral avant d'entrer en matière sur le projet, à chercher à amener, par voie amicale une entente avec les cinq grandes compagnies au sujet du prix des actions et à présenter un rapport à ce sujet.

M. Gavard se déclare partisan convaincu du principe de la nationalisation, mais la manière dont les intérêts privés sont traités par le projet ne lui permet pas d'adopter ce dernier. Si nous voulons rester libres et forts, dit-il en terminant nous devons être justes.

M. Reichin parle contre l'entrée en matière ; MM. Svherb et Geel pour.

M. Wirz parle encore contre l'entrée en matière sur le projet de rachat pour des motifs de nature politique et sociale. Aujourd'hui, suite.

Berne. — L'assemblée des députés bernois aux Chambres fédérales a décidé mardi soir d'envoyer une délégation à M. Zemp, conseiller fédéral, pour discuter avec lui la question de la clause relative au rachat dans les concessions. Suivant le résultat de l'entrevue une décision sera prise.

Athènes. — Les ambassadeurs ont reçu l'ordre de hâter les négociations sans attendre le rapport de la commission d'enquête.

A la suite des protestations des puissances, des mesures ont été prises pour empêcher que les Crétois qui regagnent leur pays n'y apportent des armes.

Le *Daily Telegraph* apprend d'Athènes que la conférence eu vue des négociations de paix a discuté le plan de rectification des frontières dressé par les attachés militaires.

Paroisse catholique romaine

Elections au Conseil de Paroisse

Les électeurs de cette Paroisse sont convoqués les **19 et 20 courant** pour élire les neuf membres du Conseil ou Comité de Paroisse.

Le Bureau électoral, chargé des opérations du vote est composé de :

MM. Victorin Gigon, président; Jules Bozonnat, vice-président; C. Bassi-Rossi; Ange Bozon; Ernest Brischoux; Fr.-Eugène Gauthier, père; Achille Graizely; Albert Hodel; A. Jodry Waller; J. Lonstroff; Charles Metzler; Gabriel Muller; Alfred Paicheur; Romano Ferriani; Jos.-Henri Wilkès.

Le bureau siègera à **l'Hôtel-de-Ville, au 2me étage, le Samedi 19 juin,** de 1 heure à 8 heures du soir, et le **Dimanche 20 juin,** de 7 heures du matin à 4 heures du soir.

Le bureau de dépouillement est composé de :

MM. Joseph Tschupp, président; Henri Fierobe, vice-président; Paul Baume; Ester Bilat; Bobbia; Georges Lanfranchi; Jean Lrut; Charles Meyer-Misteli; Henri Weiss.

Le Bureau se réunira le **Dimanche 20 juin** à 4 heures du soir, au local du vote, **Hôtel-de-Ville,** au 2me étage, pour procéder au dépouillement du scrutin.

On est prié de se munir du permis de séjour.

454 **Le Comité.**

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 — Parc 54 — Industrie 1

111, Demoiselle, 111

VINAIGRE aux fines herbes
goût exquis, le litre 45 c.

MIEL garanti pur
le kil. Fr. 1 80

GRUAUX d'Ecosse
le kil. 60 c.

Pommes évaporées
le kilo **1 fr.**

Sardines La Escala
la boîte de 250 gr. 40 c.

Un beau LOGEMENT

de deux pièces est à louer pour St.-Martin 1897, rue du Nord, n° 7. S'adresser au bureau F. RUEGGER, Léopold Robert 6. 418

Réparations de Seilles, Paniers Parapluies et Porcelaine

CANNAGE DE CHAISES

Vernissage de Paniers, clair ou foncé, en tous genres

J. Bozonnat

Rue du Parc, 15 434

Enchères Publiques

Mercredi 23 juin 1897, dès 10 heures du matin, il sera vendu à la Halle, **2 lits complets, matelas et paillasses à ressorts, un buffet, un lavabo,** 2 lampes suspension, une machine à coudre, une table de nuit, un store marquise, une couleuse, **500 parapluies et ombrelles, des montres** et une quantité d'autres objets dont le détail est supprimé.

La vente aura lieu au comptant.

452 **Greffe de Paix.**

MILITAIRES

Grand choix de CHEMISES MILITAIRES d'ordonnance, depuis fr. **2. 50,** chez 451

J.-B. Rucklin-Fehlmann
Chemisier

Place de l'Hôtel-de-Ville, 7 et Rue de la Balance, 2

A LOUER

de **jolis appartements** de 2, 3, 4 et 5 pièces, avec cour, lessiverie, jardin d'agrément. — S'adresser au bureau de la scierie **F. Flückiger.** 429

CHEMISES TOURISTES

Grand choix de chemises pour touristes depuis fr. 2.50.

Chemises militaires, depuis fr. 2.

Cache-corsets, toutes couleurs, pour dames, depuis 75 ct.

Jupons laine et coton, depuis fr. 3.50. 450

J.-B. RUCKLIN-FEHLMANN
CHEMISIER

Place de l'Hôtel-de-Ville, 7 et Rue de la Balance 2

Beurre Centrifuge des Eroges

Le magasin de Comestibles A. STEIGER, rue de la Balance 4, vendra régulièrement dès ce jour, l'excellent beurre centrifuge des Eroges.

Par suite d'une installation spéciale ce beurre sera toujours bien frais et glacé. 449

Apprenti ou volontaire

est demandé pour de suite pour un bureau de la localité. 427

Adresse F. RUEGGER, Léopold Robert 6.

VÉLO

Gilets, Bas, Chemises et Pantalons.

Spécialité pour Vélocipédistes

J.B. RUCKLIN-FEHLMANN
CHEMISIER 435

Place de l'Hôtel-de-Ville, 7 et Rue de la Balance, 2

Sellerie-Carosserie

Le soussigné se recommande aux personnes de la localité et des environs pour toutes les **réparations** de sellerie et carosserie, ainsi que les réparations de **lits et canapés.** Prix très modérés. 423

G. IMHOF, Boulevard de la Gare (maison Villars, à côté des Moulins).

Menuisier-Ebéniste

Oscar VEUVE

se recommande à Messieurs les gérants et propriétaires pour tou qui concerne sa profession.

Meubles en tous genres
Réparations — Prix très moderés

soutenant votre journal par l'abonnement et les annonces.

Avis officiels
de la
Commune de la Ch.-de-Fonds

Avis

Ensuite de dépréciations commises au réseau local d'électricité, le Conseil communal rend le public attentif aux precriptions suivantes :

1. Il est formellement interdit de grimper aux poteaux, de toucher les fils des lignes électriques, soit directement, soit indirectement, ainsi que d'y jeter des cordes, chiffons, fils métalliques ou autres objets.

2. Ceux qui contreviendront à cette défense ou qui commettront des détériorations aux lignes, poteaux, ferrures ou isolateurs, seront déférés à la justice compétente et rendus responsables de tous les accidents ou dommages qui auront pu survenir.

3. Les parents sont responsables des dégats occasionnés par leurs enfants.

4. Le Conseil communal rappelle en outre que le contact des cables et fils électriques, même s'ils sont rompus, peut être mortel, et décline formellement toute responsabilité pour les accidents qui se produiront par suite de la non-observation de ces prescriptions. 441

Ch.-de-Fonds, 8 juin 1897.

CONSEIL COMMUNAL.

Cordonnerie de Consommation

Tout en exprimant ses bien sincères remerciements aux honorables clients qui ont bien voulu apporter les caoutchoucs à raccommoder, le soussigné se recommande aux mêmes personnes pour les raccommodages de chaussures en tous genres, vu qu'il a fait son possible pour les caoutchoucs

Chaussures sur mesure

— Prix exceptionnel —

A tous les clients qui me fourniront un travail suivi, un carnet sera délivré et il sera fait un escompte de 6 %. 447

Paul ZANONI, 9 Bel-Air 9

Produits d'Italie

S. Raviola

15, Rue du Premier Mars, 15

VINS rouge et blanc, depuis 40 c.
Madère, Malaga, Vermouth
Champagne
Moscato spumente en bouteilles
Pâtes alimentaires, 1re qualité
Jambon — Salami
LARD gras et maigre
FROMAGE PARMESAN
Conserves diverses
Huile d'olive extra fine
Véritable SAVON de Marseille

420 SE RECOMMANDE.

XVIe EXPOSITION DE
PEINTURE

de la
Société des Amis des Arts
du 11 au 30 juin
à la Chaux-de-Fonds
Salles du Musée de Peinture
du Collège Industriel

L'Exposition est ouverte tous les jours de 9 heures du matin à 6 h. du soir. 437

Cuisine Populaire

CAROVIGNO blanc
qualité exquise à 80 c. la bouteille, verre perdu.

Choix sérieux

GRANDE LIQUIDATION

BLUM FRÈRES

38, Rue Léopold Robert, 38

DRAPERIE, TOILERIE & NOUVEAUTÉS

Soieries Tissus laine et coton *Foulards*

Liquidation par suite de désassociation

Prière de venir s'assurer du beau choix et de la réelle qualité de toutes les marchandises

Grande réduction sur tous les prix

Le magasin avec logement est à louer. 360

AVANTAGE RÉEL

Belle marchandise

Etude A. JAQUET, Notaire

A louer

pour le 11 Novembre 1897

Place Neuve. Magasin et logement.

Jaquet-Droz 26. Deux logements de trois chambres.

Place-d'Armes 20. Logement de 3 chambres. 432

Les bureaux et comptoir
ACHILLE HIRSCH
sont transférés 443
Rue Daniel-JeanRichard 21

GUÉRISON des „flueurs blanches" et de leurs suites, ou „maladies des femmes".
Traitement privé. Réussite certaine de guérison.
Demander prospectus.
INSTITUT „SANITAS"
GENEVE. 132

Imprimerie H. Schneider, Bienne

VINS FOINS VINS

Nous offrons à Messieurs les agriculteurs un excellent VIN ROUGE clairet, depuis 30 fr. l'hecto, franco toute gare suisse.

Des échantillons sont à disposition

HENRI DUBOIS & Cie

Vins en Gros — Chaux-de-Fonds

Gros et Détail

Chapellerie en tous genres

W. E. Gauthier

5, Rue de la Balance, 5

LA CHAUX-DE-FONDS

RÉPARARIONS TÉLÉPHONE

Fabrique de Parapluies et Ombrelles

Prix modérés

Affaire exceptionnelle

La Maison JOSEPH HIRSCH

A LA

CITÉ OUVRIÈRE

La Chaux-de-Fonds

vis à vis de l'Hôtel de la Fleur de Lys

met en vente dès aujourd'hui un lot de

150 VÊTEMENTS

pour *hommes* et *jeunes gens*

en drap été et mi-saison, au prix de

15 francs

pour jeunes gens, et

20 et 25 francs

pour hommes

Cette affaire étant exceptionnelle et ne devant pas se renouveler, nous invitons nos nombreux clients à se hâter, les premiers arrivés auront le plus grand choix.

MAGASINS du PRINTEMPS

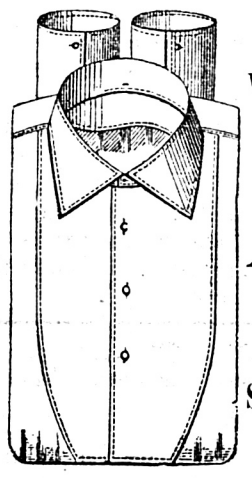

4, Rue Léopold Robert, 4

Vient d'arriver un grand réassortiment de

VÊTEMENTS D'ÉTÉ

pour hommes, jeunes gens et enfants

Afin de liquider un stock important de

Chemises Touristes et Militaires

celles-ci

seront cédées à 20 % de rabais

Costumes Cadets

LE

Parachaleur Naphtaly

est très pratique pour les journées chaudes qui vont enfin nous arriver, et comme il se vend à des prix d'un bon marché tel que chacun peut se payer ce bienfait, je vous prie d'en profiter pendant qu'il en est temps.

Ces prix sont :

Veston lustre, tout doublé	8 fr.
Veston Panama, seulement	10 »
Veston Alpaga, seulement	12 »
Veston Gloria, seulement	14 »
Veston Sicilienne, seulement	16 »
Complet pour Messieurs, lavable, seulement	15 »
Veston de bureau, seulement	4 »
Gilet, fantaisie (piqué), seulement	4 »
Habillement de garçon, n° 1, lavable, seulem.	3 »
Et comme toujours le meilleur **Complet** en laine peignée, en Cheviotte et Buxkin, seulement	35 »

Notez bien ceci, c'

est le plus grand avantage

pour l'honorable public que dans mes magasins chacun sait d'avance, exactement, ce qu'il doit payer tel ou tel effet d'habillement. — Ma maison est la seule et unique

du XIXme siècle

car chez moi il n'y a ni «depuis», ni «jusqu'à», ni «si» ni «mais», ni «marchandage», ni «renchérissement» ; il n'y a pas de complets à 30, 34, 38, 45, 50 fr., mais un seul prix, unique et maximum, qui est 35 fr. pour tous les habillements pour Messieurs, et ils sont toujours de première qualité sous tous les rapports : draps, couleurs, échantillons, façon et fournitures. Cependant, quoique mes clients se chiffrent par milliers, bien des personnes hésitent encore; elles s'imaginent que, pour une somme aussi modique, il est impossible de vendre des habillements de premier choix ; pour vous persuader des immenses avantages qui vous sont offerts, 453

allez donc les voir

CHAUX-DE-FONDS Rue Neuve, 9

BIENNE Rue de la Gare 12